

CONSEIL DES MINISTRES
2 Juillet 1960
878

4

PG/MO.

II) ECRET DU PREMIER MINISTRE

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

ANNEE 1960 Ø N° 164 /PCM/MI.

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

LE PREMIER MINISTRE,

SOMMAIRE :
NOMINATION

VU la loi n°59/3 du 15 Février 1959 portant Constitution de la République du Dahomey.

VU la loi n°59/16 ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des Titulaires est faite par le PREMIER MINISTRE, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;

VU le décret n°88/PCM/MI/du 14 Avril 1960 nommant M. COSTA Jean chef de la Subdivision de Bembéréké ;

VU les nécessités du Service

SUR proposition du Ministre de l'Intérieur

Le Conseil des Ministres entendu ;

II) E C R E T E

ARTICLE 1^{er}.- M. COSTA Jean, Attaché de 1^{ère} classe 2^{ème} échelon de la FC Chef de la subdivision de Bembéréké, est chargé d'assurer l'intérim du Cercle de Parakou cumulativement avec ses fonctions en remplacement de M. SABLAYROLLES en instance de départ en congé.

ARTICLE 2^o.- Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

PAR LE PREMIER MINISTRE
LE MINISTRE DE L'INTERIEUR.

PORTO-NOVO, LE 30 JUIN 1960

M. AROUNA.

Proth...

AMPLIATIONS.
O I NAL I
MI. 5
HAUSSAIRE 5
FP. I
PRESIDENCE 15
TRESOR I
JORD. I
CF. I
CD. I
PAP OU I
BEM REKE I
INFO I
INTERESSE I
MISSION A.CI
BCP/FOM I
RADIO I
SGCM. 4